



DÉCLARATION PRÉALABLE à la CAPD du 4 mai 2021

Monsieur le Directeur Académique, mesdames, messieurs les membres de la CAPD,

Nous voici donc "réuni·e·s" pour la dernière CAPD traitant des promotions : conséquence de la loi de transformation de la Fonction Publique.

A cause de cette suppression, les élu·e·s du personnel ne pourront plus assurer leur travail de contrôle permettant de garantir le respect de la transparence et de l'équité pour les collègues.

Cette année, les multiples travers de ce système sont apparus lors de l'acte I, avec les opérations de mutation. Sous couvert de simplification, le processus d'affectation est déshumanisé. Les collègues constatent l'opacité totale de cette opération et les difficultés à revenir sur les décisions entérinées qui provoquent des injustices.

Cette loi représente une atteinte à la démocratie puisqu'elle empêche le travail d'élu·e·s des personnels.

Le SNUIPP-FSU dénonce les conséquences de la loi de transformation de la Fonction Publique, dont il demande l'abrogation.

Concernant le sujet de la CAPD de ce jour , nous prenons acte positivement que tous les personnels ayant entamé un recours concernant leur avis final aient obtenu satisfaction.